

ANEV ET LOI EVIN

LES VINS AUSTRALIENS PARTENAIRES DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

On vient d'apprendre que la marque de vin Jacob's Creek sera le fournisseur officiel de vin lors de la prochaine Coupe du monde de Rugby qui se tiendra cette année en Australie. L'ANEV profite de cette annonce pour rappeler les contradictions flagrantes et le caractère pénalisant de la loi Evin, qui sont mis une nouvelle fois en lumière par cet exemple.

Promulguée le 10 janvier 1991, la « loi relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme », dite loi Evin, limite la publicité en France pour les boissons alcoolisées. Elle interdit notamment la vente, la distribution ou la publicité dans les enceintes d'établissements sportifs.

Or, la marque Jacob's Creek, première marque de vin australien (l'équivalent de « Cellier des Dauphins » en France) appartient au groupe français Pernod Ricard. Mais celui-ci, du fait de la loi Evin, ne peut pas faire de publicité télévisée en France. La Coupe du monde se déroulant en Australie, les consommateurs français verront, lors des matchs diffusés en France et sur tous les documents et reportages liés à cet événement, la marque de vins australiens appartenant à un groupe français. Paradoxalement, si une production française avait voulu être sponsor officiel d'une manifestation identique, on lui aurait fait enlever sa publicité (sur les maillots ou autour du stade) comme lors du match Narbonne – Harlequins l'an dernier.

Laissera-t-on encore longtemps la lucarne ouverte à la publicité d'alcools ou de vins non français comme pour la coupe d'Europe de rugby sponsorisée par une marque de bière étrangère ? Ou bien faudra-t-il que les sociétés françaises commercialisent leurs vins sous une marque étrangère pour avoir accès à la télévision ? Faudra-t-il laisser encore longtemps les vins étrangers nous tailler régulièrement des croupières sur tous les marchés pour enfin amender la loi Evin et l'adapter à la spécificité du vin ?

Le paradoxe est d'autant plus amer que les stades et équipes étrangères peuvent arborer des publicités vantant des boissons alcoolisées étrangères, et que la prochaine Coupe du Monde 2007 ayant lieu en France, le fournisseur officiel de vin pourrait ne pas être français...

L'ANEV rappelle son opposition à la loi Evin en ce qui concerne le vin et elle rappelle ses positions, explicitées en 2001 lors des dépôts d'amendements pour la modification de celle-ci. Pour être dans la même situation que les autres pays d'Europe et face à la concurrence internationale il faut :

- Autoriser les opérations de parrainage dans le cadre ou non de d'évènements télédiffusés pour les boissons agricoles (Projet de loi Anev au Sénat et à l'Assemblée/ Juillet 2001)
- Autoriser la publicité sur les lieux de Vente
- La publicité dans les nouveaux médias (Internet, etc.) »

LES VINS FRANÇAIS AUX 9^{ème} CHAMPIONNATS DU MONDE d'ATHLETISME

En sport il y a trois évènements majeurs : les Jeux Olympiques, la Coupe du Monde de Football et les Championnats du Monde d'Athlétisme. La France qui rêve toujours d'organiser les premiers a maintenant organisé les deux autres en 5 ans, avec cette année les 9^{ème} championnats du monde qui se déroulent en ce moment à Paris.

La France qui est aussi la nation du vin se devait d'offrir à tous ses invités venus du monde entier, pour les accueillir et fêter les victoires, du bon vin. Comme l'équipe de France de Football en Corée et au Japon qui les avait choisis, ce sont les vins des Côtes du Rhône, et cette fois ceux de l'appellation Côtes du Rhône Villages « Vinsobres » que la Fédération Française d'Athlétisme a adopté et qui ont été à l'honneur durant tous ces championnats du Monde. En effet au Club France, tous les jours à midi pour le repas des invités, officiels auxquels se joignent les sportifs français à l'honneur, sponsors, journalistes, chanteurs ou autres élus et responsables du sport français et étranger et le soir, pour le buffet où l'on fête entre athlètes les victoires et performances, ce sont les vins de Vinsobres, et eux seuls, qui ont été servis, dégustés et commentés.

Chaque jour c'est un des domaines ou des caves de l'appellation qui a été mis en avant, alors que toute la semaine, l'appellation s'est affichée dès l'accueil et sur tous les murs. Ce sont des centaines d'invités, de personnalités du monde entier qui auront à la fin de ces 10 jours eu l'occasion de découvrir le vin français et l'appellation « Vinsobres », tous très étonnés par le nom qui va si bien avec l'athlétisme et le concept **Vin et Santé**, mais aussi enchantés une fois les vins dégustés. C'est pour Vinsobres et le Vin Français un formidable tremplin et une vitrine incomparable que lui ont offert les dirigeants de l'athlétisme national **Bernard Amsalem**, le président et **André Giraud**, le vice-président de la Fédération Française d'Athlétisme. C'est grâce à **Michel Jazy** président du Comité de Parrainage des Championnats du Monde, à **Jean-Pierre Buix**, le maire de Buis les Baronnies, féru d'athlétisme et de course à pied et à **Michel Grégoire**, conseiller général mais aussi fondateur et vice président de l'association nationale des élus de la Vigne & du Vin (ANEV) qu'une telle mise en avant a pu être possible.

Photo : Michel Grégoire, vice-Président de l'ANEV, Jean-Pierre BUIX, maire de Buis les Baronnies et Bernard AMSALEM , Président de la Fédération Française d'Athlétisme.

